

## Classement des hébergements touristiques : hôtels, campings, ...

**Un système de classement** existe pour les hôtels, campings, parcs résidentiels de loisirs, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme, villages résidentiels de tourisme. Les normes de classement, publiées par arrêtés, établissent des exigences de qualité de service.

### Procédure de demande de classement :

- L'exploitant de l'hébergement touristique ou son mandataire dans le cas des meublés de tourisme commande une visite de contrôle au cabinet accrédité ou réputé accrédité (pour les meublés uniquement) de son choix. Le coût de la visite de contrôle est à la charge de l'exploitant.  
La liste des cabinets de contrôle accrédités par le Cofrac est disponible sur le site <https://www.classement.atout-france.fr> [1] rubrique [Organismes de contrôle](#) [2]
- L'exploitant remplit le prédiagnostic en ligne sur le site <https://www.classement.atout-france.fr> [1] et l'adresse au cabinet de contrôle accrédité à qui il a commandé au préalable la visite de contrôle.
- Suite à la visite du cabinet, l'organisme de contrôle remet à l'établissement le rapport et la grille de contrôle portant avis sur la catégorie de classement demandée.
- L'exploitant transmet son dossier de demande de classement complet par voie numérique exclusivement à **ATOUT France** depuis son espace personnel sur le site <http://www.classement.atout-france.fr> [3]. Dès réception, ATOUT FRANCE publie l'établissement sur son site internet.

### Le classement obtenu est valable 5 ans.

Les hébergements touristiques ont jusqu'au **23 juillet 2012 pour demander les nouvelles étoiles**, date limite de validité des étoiles attribuées avant la date d'entrée en vigueur du nouveau dispositif de classement.

**La demande de classement peut se faire directement sur la plateforme de demande de classement d'Atout France** <https://www.classement.atout-france.fr> [1] en choisissant la rubrique Demander un classement, puis [Hôtel](#) [4], [Camping](#) [5], [Parc résidentiel de loisirs](#) [6], [Village vacances](#) [7], [Résidence de tourisme](#) [8], [Meublé de tourisme](#) [9], [Village résidentiel de tourisme](#) [10]

**Les établissements sont contrôlés tous les 5 ans** par un cabinet de contrôle accrédité par le Cofrac ou réputé accrédité dans le cadre du contrôle des meublés de tourisme. La liste des cabinets de contrôle accrédités par le Cofrac est disponible sur le site <https://www.classement.atout-france.fr>

### Informations complémentaires :

Site ATOUT France (agence de développement touristique de la France en charge de la gestion générale du dispositif et son évolution dans le temps) : <https://www.classement.atout-france.fr> [1]

### URL source:

<http://www.entreprenreaquitaine.fr/fiches/classement-hebergements-touristiques-hotels-campings-%E2%80%A6>

### Liens:

[1] <https://www.classement.atout-france.fr>

[2] [https://www.classement.atout-france.fr/liste\\_cabinet\\_controle\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/liste_cabinet_controle_public)

[3] <http://www.classement.atout-france.fr>

[4] [https://www.classement.atout-france.fr/hotelier\\_accueil\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/hotelier_accueil_public)

[5] [https://www.classement.atout-france.fr/camping\\_accueil\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/camping_accueil_public)

[6] [https://www.classement.atout-france.fr/parc\\_residentiel\\_accueil\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/parc_residentiel_accueil_public)

[7] [https://www.classement.atout-france.fr/village\\_vacances\\_accueil\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/village_vacances_accueil_public)

[8] [https://www.classement.atout-france.fr/residence\\_tourisme\\_accueil\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/residence_tourisme_accueil_public)

[9] [https://www.classement.atout-france.fr/meuble\\_tourisme\\_accueil\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/meuble_tourisme_accueil_public)

[10] [https://www.classement.atout-france.fr/village\\_residentiel\\_accueil\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/village_residentiel_accueil_public)